ASSOCIATION DE RECHERCHES EN CRIMINOLOGIE APPLIQUEE (ARCA)

Exercice clos le 31 décembre 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

AUREO

ASSOCIATION DE RECHERCHES EN CRIMONOLOGIE APPLIQUEE (ARCA)

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège social : 53, Boulevard Jean Royer – 37000 TOURS

RCS TOURS 508 769 874

SOMMAIRE

	Pages
Rapport sur les comptes annuels	1 – 3
Comptes annuels	4 à 13

AUREO

AUREO

ASSOCIATION DE RECHERCHES EN CRIMINOLOGIE APPLIQUEE (ARCA)

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège social : 53 Boulevard Jean Royer – 37000 TOURS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2017

Aux membres de l'association,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association de Recherches en Criminologie Appliquée (ARCA) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

AUREO - S.E.L.A.R.L. de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Orléans au Capital de 22.000 €
Siège Social : 56, Avenue Marcel Dassault • BP 21641 • 37206 TOURS cedex • Tél. 02 47 64 36 00 • Fax 02 47 61 68 90 • RCS TOURS 410 473 177

III - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Au cours de notre audit précédent nous avions fait les constatations suivantes qui s'opposaient à la certification : votre association n'avait pas établi ses comptes annuels clos au 31 décembre 2016 conformément à l'article L. 612-4 du code de commerce. Les insuffisances du contrôle interne en termes de suivi et d'organisation ne nous permettaient pas d'évaluer l'impact des anomalies dans les comptes.

La note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe expose d'une part les règles et méthodes comptables relatives à l'établissement des comptes annuels clos au 31 décembre 2017 et, d'autre part, l'impact sur cet exercice des charges et produits afférents à l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes annuels et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

IV - VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

V - RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

VI - RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à TOURS, le 29 avril 2018

AURĒO
Commissaire aux Comptes
Représentée par Damien TESTÉ

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	6 000	1 633	4 367		4 367	
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	4 297	1 063	3 234		3 234	
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	568		568	561	7	1.25
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	3 601		3 601	1 921	1 680	87.46
	Total I	14 466	2 696	11 770	2 482	9 288	374.25
	Comptes de liaison **Total II**						
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	43 375	12 725	30 650		30 650	
	Autres créances	19 305		19 305		19 305	
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	329 726		329 726	194 927	134 799	69.15
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	2 880		2 880		2 880	
	Total III	395 286	12 725	382 561	194 927	187 634	96.26
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	409 751	15 421	394 330	197 409	196 922	99.75

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS ASSOCIATIFS	**Fonds propres**				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	191 770	109 405	82 364	75.28
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	146 772-	82 364	229 136-	278.20-
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	44 998	191 770	146 772-	76.54-
	Comptes de liaison **Total II**				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques	10 339		10 339	
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	14 049		14 049	
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III	24 388		24 388	
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	3 167	5 189	2 022-	38.97-
	Emprunts et dettes financières divers	450	450		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 454		26 454	
	Dettes fiscales et sociales	71 226		71 226	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	223 648		223 648	
	Total IV	324 945	5 639	319 306	NS
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	394 330	197 409	196 922	99.75

(1) Dont à plus d'un an 101 297 5 639
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	8 200		8 200	
Production vendue de Biens et Services	256 321	242 998	13 323	5.48
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	146 129	186 724	40 596-	21.74-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		849	849-	100.00-
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	2		2	
Total I	410 652	430 571	19 919-	4.63-
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	8 120		8 120	
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	221 995	141 257	80 738	57.16
Impôts, taxes et versements assimilés	5 071	2 089	2 982	142.71
Salaires et traitements	250 773	132 211	118 562	89.68
Charges sociales	115 166	72 681	42 485	58.45
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 696		2 696	
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions	12 725		12 725	
Pour risques et charges : dotations aux provisions	10 339		10 339	
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	5		5	
Total II	626 891	348 239	278 652	80.02
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	216 239-	82 333	298 571-	362.64-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	700	178	522	292.21
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	700	178	522	292.21
Charges financieres				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	133	190	56-	29.64-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	133	190	56-	29.64-
2. Résultat financier (V-VI)	567	11-	578	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	215 672-	82 321	297 993-	361.99-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	68 900	43	68 857	NS
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	68 900	43	68 857	NS
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	68 900	43	68 857	NS
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	480 252	430 793	49 459	11.48
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	627 024	348 429	278 596	79.96
Solde intermédiaire	146 772-	82 364	229 136-	278.20-
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	146 772-	82 364	229 136-	278.20-

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 394 330.47 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 410 652.20 Euros et dégageant un déficit de 146 771.91- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'association Arca a établi ses comptes annuels à compter du 01/01/2017 en application de l'article L 612-4 du code du commerce. Ainsi l'impact des charges et produits de 2016 sur 2017 s'élève respectivement à :
- Charges 2016 = 53 901 €
- Produits 2016 = 53 723 €

L'association Arca a reçue la dévolution d'une association. Cette dévolution a généré un produit exceptionnel de 68 900 €.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL			6 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			4 297
TOTAL			4 297
Autres titres immobilisés	561		7
Prêts, autres immobilisations financières	1 921		1 680
TOTAL	2 482		1 687
TOTAL GENERAL	2 482		11 984

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			6 000	6 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			4 297	4 297
TOTAL			4 297	4 297
Autres titres immobilisés			568	568
Prêts, autres immobilisations financières			3 601	3 601
TOTAL			4 169	4 169
TOTAL GENERAL			14 466	14 466

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		1 633		1 633
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 063		1 063
TOTAL		1 063		1 063
TOTAL GENERAL		2 696		2 696

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 633				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 063				
TOTAL	1 063				
TOTAL GENERAL	2 696				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisons et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Réserves :					
Report à nouveau	109 405		82 364	0	191 770
RESULTAT DE L'EXERCICE	82 364	82 364	146 772	0	146 772
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Provisions réglementées					
TOTAL I	191 770	82 364	64 408	0	44 998

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges		10 339			10 339
TOTAL		10 339			10 339

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients		12 725			12 725
TOTAL		12 725			12 725
TOTAL GENERAL		23 064			23 064
Dont dotations et reprises d'exploitation		23 064			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	3 601	3 601	
Clients douteux ou litigieux	12 725	12 725	
Autres créances clients	30 650	30 650	
Divers état et autres collectivités publiques	18 039	18 039	
Débiteurs divers	1 266	1 266	
Charges constatées d'avance	2 880	2 880	
TOTAL	69 161	69 161	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	6	6		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	3 160	3 160		
Emprunts et dettes financières divers	450	450		
Fournisseurs et comptes rattachés	26 454	26 454		
Personnel et comptes rattachés	19 609	19 609		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	48 627	48 627		
Autres impôts taxes et assimilés	2 991	2 991		
Produits constatés d'avance	223 648	223 648		
TOTAL	324 945	324 945		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	2 029			

Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant engager en fin d'exercice D = A -B +C
Subvention disp Lyon		28 000	22 891		5 109
Subvention Polynésie		8 940			8 940
TOTAL		36 940	22 891		14 049

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ».
Au compte de résultat sont enregistrés:

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	2 025
Autres créances	19 169
Total	21 194

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 662
Dettes fiscales et sociales	21 966
Total	36 634

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 880
Total	2 880
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	223 648
Total	223 648

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit - Caution donnée par M. TEIXERA à hauteur 13K	10 000
Total	10 000

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels - Dons reçus par une association suisse	68 900	771000
Total	68 900	

ASSOCIATION DE RECHERCHES EN CRIMINOLOGIE APPLIQUEE (ARCA)

Exercice clos le 31 décembre 2017

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

AUREO

AURÊO

ASSOCIATION DE RECHERCHES EN CRIMINOLOGIE APPLIQUEE (ARCA)

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège social : 53, Boulevard Jean Royer – 37000 TOURS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à
l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Aux membres de l'association,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à TOURS, le 29 avril 2018

AURÊO
Commissaire aux comptes
Représentée par Damien TESTÉ